



Stella-Jones Inc.

États financiers consolidés

31 décembre 2024 et 2023

Stella-Jones Inc.

États financiers consolidés

Le 31 décembre 2024 et 2023

Déclaration de responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La responsabilité des états financiers consolidés incombe à la direction. Ces états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'*International Accounting Standards Board*. Au besoin, la direction a porté des jugements et fait des estimations sur l'issue de faits et d'opérations, en tenant compte de leur importance relative.

La Société maintient un système de contrôles internes qui lui procure l'assurance raisonnable que ses registres financiers sont fiables et que son actif est protégé de manière adéquate. Les états financiers consolidés ont été audités par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., les auditeurs indépendants de la Société, qui ont émis leur rapport.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière. Il est secondé pour ce faire par le comité d'audit, dont tous les quatre membres sont des administrateurs indépendants. Le comité d'audit rencontre de temps à autre les membres de la direction et les auditeurs indépendants afin d'examiner les états financiers consolidés et tout élément se rapportant à l'audit. Les auditeurs indépendants de la Société peuvent, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit. Les états financiers consolidés ont été examinés par le comité d'audit, qui en a recommandé l'approbation au conseil d'administration.

(s) *Éric Vachon*

Éric Vachon, CPA
Le président et chef de la direction

Saint-Laurent (Québec)
Le 26 février 2025

(s) *Silvana Travaglini*

Silvana Travaglini, CPA
La première vice-présidente et chef des finances



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Stella-Jones inc.

Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Stella-Jones inc. et de ses filiales (collectivement, la Société) aux 31 décembre 2024 et 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (Normes IFRS de comptabilité).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société, qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2024 et 2023;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés du résultats net pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada. Nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2500, Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1
Tél. : +1 514 205-5000, Téléc. : +1 514 876-1502, Téléc. courriel : ca_montréal_main_fax@pwc.com



Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit

Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit

Exactitude et existence des stocks

Se référer à la note 2, Conventions comptables significatives, et à la note 6, Stocks, des états financiers consolidés.

Les stocks de la Société totalisaient 1 759 millions de dollars au 31 décembre 2024. Les stocks détenus à l'échelle de son réseau en Amérique du Nord sont constitués de matières premières et de produits finis. Les matières premières sont évaluées au plus faible du coût moyen pondéré et de la valeur de réalisation nette. Les produits finis sont évalués au plus faible du coût moyen pondéré et de la valeur de réalisation nette et comprennent les coûts des matières premières et les autres coûts directs ainsi que les frais généraux de fabrication. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Nous avons considéré cette question comme étant une question clé de l'audit en raison de l'importance du solde des stocks et du grand nombre d'emplacements pour les stocks à l'échelle du réseau de la Société, ainsi que de l'effort d'audit qui a été requis pour tester le solde des stocks.

Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes :

- Tester l'efficacité du fonctionnement des contrôles relatifs au rapprochement des factures, des bons de commande et des documents de réception.
- Pour des emplacements choisis où la direction a procédé à un comptage des stocks, avant la date de clôture de l'exercice, observer les procédures de comptage des stocks et effectuer des comptages par sondages indépendants pour un échantillon d'articles des stocks.
- Tester le mouvement des stocks durant la période intercalaire entre la date de comptage et la date de clôture de l'exercice.
- Tester un échantillon d'achats de matières premières et effectuer les rapprochements avec les documents sources, selon le cas.
- Pour un échantillon d'articles des stocks de matières premières et de produits finis, recalculer le coût moyen pondéré.
- Pour un échantillon de produits finis, tester le coût des matières transférées des matières premières aux produits finis, en vérifiant la concordance du coût transféré avec le coût de possession des articles précédemment classés dans les matières premières.



Question clé de l'audit

Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit

- Tester la répartition des autres coûts directs standards attribués aux produits finis au cours de l'exercice, en comparant les autres coûts directs standards d'un échantillon de produits finis avec la liste des coûts directs standards.
- Pour une partie des articles en stocks, tester le caractère raisonnable de la répartition des coûts de fabrication indirects à la fin de l'exercice en la comparant à la répartition de l'exercice précédent.
- Évaluer si les écarts liés aux autres coûts directs et indirects standards de fabrication devaient être capitalisés dans les produits finis afin d'estimer le coût réel.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion, que nous avons obtenu avant la date du présent rapport, et des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers consolidés, incluses dans le rapport annuel, qui est censé être mis à notre disposition après cette date.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons pas ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations que nous avons obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard. Si, à la lecture des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers consolidés, incluses dans le rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;



- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités du groupe de la Société pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.



L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Gregory Tremellen.

/s/PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

Montréal (Québec)
Le 26 février 2025

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A119714

Stella-Jones Inc.

États consolidés de la situation financière

Aux 31 décembre 2024 et 2023

(en millions de dollars canadiens)

	Note	2024	2023
Actif			
Actif courant			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		50	—
Créances	5	277	308
Stocks	6	1 759	1 580
Impôts sur le résultat à recouvrer		11	11
Autres actifs courants		42	48
		<u>2 139</u>	<u>1 947</u>
Actif non courant			
Immobilisations corporelles	7	1 048	906
Actifs au titre du droit d'utilisation	8	311	285
Immobilisations incorporelles	9	170	169
Goodwill	9	406	375
Instruments financiers dérivés	19	21	21
Autres actifs non courants		8	5
		<u>4 103</u>	<u>3 708</u>
Passif et capitaux propres			
Passif courant			
Comptes créditeurs et charges à payer	10	180	204
Revenus différés		17	—
Partie courante de la dette à long terme	11	1	100
Partie courante des obligations locatives	8	64	54
Partie courante des provisions et autres passifs non courants	12	24	26
		<u>286</u>	<u>384</u>
Passif non courant			
Dette à long terme	11	1 379	1 216
Obligations locatives	8	259	240
Passifs d'impôt différé	16	197	175
Provisions et autres passifs non courants	12	37	31
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	17	4	10
		<u>2 162</u>	<u>2 056</u>
Capitaux propres			
Capital-actions	14	188	189
Résultats non distribués		1 498	1 329
Cumul des autres éléments du résultat global		255	134
		<u>1 941</u>	<u>1 652</u>
		<u>4 103</u>	<u>3 708</u>
Engagements et éventualités	18		
Événements postérieurs à la date de clôture	23		

Approuvé par le Conseil,

(s) Katherine A. Lehman
Katherine A. Lehman
Administratrice

(s) Karen Laflamme
Karen Laflamme, FCPA, ASC
Administratrice

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Stella-Jones Inc.

États consolidés des variations des capitaux propres

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

(en millions de dollars canadiens)

	<u>Cumul des autres éléments du résultat global</u>						
	Capital- actions	Résultats non distribués	Impact de la conversion de devises étrangères	Conversion des dettes à long terme désignées comme couverture d'un investissement net	Gains sur couverture de flux de trésorerie non réalisés	Total	Capitaux propres
Solde au 1^{er} janvier 2024	189	1 329	224	(105)	15	134	1 652
Résultat global							
Résultat net	—	319	—	—	—	—	319
Autres éléments du résultat global	—	1	143	(22)	—	121	122
Résultat global	—	320	143	(22)	—	121	441
Dividendes sur les actions ordinaires	—	(63)	—	—	—	—	(63)
Options d'achat d'actions exercées	1	—	—	—	—	—	1
Régimes d'achat d'actions des employés	2	—	—	—	—	—	2
Rachat d'actions ordinaires incluant les impôts (note 14)	(4)	(88)	—	—	—	—	(92)
	(1)	(151)	—	—	—	—	(152)
Solde au 31 décembre 2024	188	1 498	367	(127)	15	255	1 941

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Stella-Jones Inc.

États consolidés des variations des capitaux propres (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

(en millions de dollars canadiens)

	Cumul des autres éléments du résultat global						
	Capital- actions	Résultats non distribués	Impact de la conversion de devises étrangères	Conversion des dettes à long terme désignées comme couverture d'un investissement net	Gains (pertes) sur couverture de flux de trésorerie non réalisés	Total	Capitaux propres
Solde au 1^{er} janvier 2023	194	1 192	261	(111)	21	171	1 557
Résultat global							
Résultat net	—	326	—	—	—	—	326
Autres éléments du résultat global	—	(2)	(37)	6	(6)	(37)	(39)
Résultat global	—	324	(37)	6	(6)	(37)	287
Dividendes sur les actions ordinaires	—	(53)	—	—	—	—	(53)
Options d'achat d'actions exercées	1	—	—	—	—	—	1
Régimes d'achat d'actions des employés	2	—	—	—	—	—	2
Rachat d'actions ordinaires (note 14)	(8)	(134)	—	—	—	—	(142)
	(5)	(187)	—	—	—	—	(192)
Solde au 31 décembre 2023	189	1 329	224	(105)	15	134	1 652

Stella-Jones Inc.

États consolidés du résultat net

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action ordinaire)

	Note	2024	2023
Ventes		3 469	3 319
Charges			
Coût des ventes (incluant amortissement de 115 \$ (94 \$ en 2023))		2 745	2 631
Frais de vente et d'administration (incluant amortissement de 15 \$ (15 \$ en 2023))		206	181
Autres pertes, montant net		15	8
	15	2 966	2 820
Résultat d'exploitation		503	499
Charges financières	15	88	68
Résultat avant impôts		415	431
Charge d'impôts sur le résultat			
Exigibles	16	86	83
Différés	16	10	22
		96	105
Résultat net		319	326
Résultat de base et dilué par action ordinaire	14	5,66	5,62

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Stella-Jones Inc.

États consolidés du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

(en millions de dollars canadiens)

	2024	2023
Résultat net	319	326
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui pourraient être subséquentement reclassés au résultat net		
Gains (pertes) relatifs à la conversion des états financiers des établissements étrangers	143	(37)
(Pertes) gains relatifs à la conversion des dettes à long terme désignées comme couverture d'un investissement net dans des établissements étrangers	(22)	6
Variation de la juste valeur des instruments dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	—	(8)
Impôts sur la variation de la juste valeur des instruments dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	—	2
Éléments qui ne seront pas subséquentement reclassés au résultat net		
Variation des écarts actuariels sur les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	1	(2)
	122	(39)
Résultat global	441	287

Stella-Jones Inc.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

(en millions de dollars canadiens)

	Note	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux			
Activités d'exploitation			
Résultat net		319	326
Ajustements pour			
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	7	46	40
Dotation aux amortissements des actifs au titre du droit d'utilisation	8	66	53
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	9	18	16
Charges financières	15	88	68
Charge d'impôts sur le résultat	16	96	105
Autres		4	11
		<u>637</u>	<u>619</u>
Variations des éléments du fonds de roulement sans effet de trésorerie			
Créances		56	(7)
Stocks		(82)	(353)
Impôts sur le résultat à recouvrer		—	(2)
Autres actifs courants		9	8
Comptes créditeurs et charges à payer		(40)	9
		<u>(57)</u>	<u>(345)</u>
Intérêts versés		(85)	(68)
Impôts sur le résultat payés		(87)	(99)
		<u>408</u>	<u>107</u>
Activités de financement			
Variation nette des facilités de crédit rotatif	11	(471)	362
Produit de la dette à long terme	11	568	33
Remboursement de la dette à long terme	11	(103)	(1)
Remboursement des obligations locatives	8	(62)	(50)
Dividendes sur les actions ordinaires		(63)	(53)
Rachat d'actions ordinaires	14	(90)	(142)
Autres		—	2
		<u>(221)</u>	<u>151</u>
Activités d'investissement			
Acquisition d'entreprises	4	(4)	(93)
Acquisition d'immobilisations corporelles	7	(132)	(155)
Produit de l'assurance des biens		10	—
Acquisition d'immobilisations incorporelles	9	(11)	(10)
		<u>(137)</u>	<u>(258)</u>
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice			
		50	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice			
		—	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice			
		<u>50</u>	<u>—</u>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Stella-Jones Inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2024 et 2023

1 Nature des activités de la Société

Stella-Jones Inc. (avec ses filiales, à titre individuel ou collectif, la « Société ») est un chef de file nord-américain dans la fabrication de produits, axé sur le soutien aux infrastructures essentielles qui assurent la distribution et le transport d'électricité ainsi que l'exploitation et l'entretien des systèmes de transport ferroviaire. La Société fournit des poteaux en bois traité aux grandes sociétés de services publics d'électricité du continent, ainsi que des traverses de chemin de fer et des poutres en bois traité aux exploitants nord-américains de chemin de fer de catégorie 1, de courtes lignes et de voies ferrées commerciales. La Société soutient aussi les infrastructures avec des produits industriels, notamment du bois d'œuvre pour les ponts ferroviaires, les passages à niveau et la construction, des pilotis pour constructions maritimes, des pieux pour fondations et des produits à base de goudron de houille. La Société se consacre également à la fabrication de bois d'œuvre traité de première qualité et d'accessoires à usage résidentiel qu'elle distribue auprès de détaillants canadiens et américains en vue d'applications extérieures. Une part importante de ce secteur d'activité consiste à desservir une clientèle canadienne par l'entremise de son réseau national de fabrication et de distribution. La Société possède des usines de traitement et des installations d'écorçage de poteaux au Canada et aux États-Unis, et elle vend ses produits principalement dans ces deux pays. Son siège social est situé au 3100, boulevard de la Côte-Vertu, à Saint-Laurent, au Québec (Canada). La Société est constituée selon la Loi canadienne sur les sociétés par actions et ses actions ordinaires sont inscrites à la Bourse de Toronto (« TSX ») sous le symbole SJ.

2 Conventions comptables significatives

Mode de présentation

La Société établit ses états consolidés selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'*International Accounting Standards Board* (les « normes comptables IFRS »).

Ces états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration le 26 février 2025.

Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été préparés selon le principe du coût historique, sauf en ce qui concerne les instruments financiers dérivés et certains passifs non courants qui sont évalués à la juste valeur. La Société a appliqué de manière homogène les mêmes conventions comptables pour toutes les périodes présentées, sauf indication contraire.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Stella-Jones Inc. et des filiales que celle-ci contrôle. Tous les soldes et opérations entre ces entreprises ont été éliminés. Toutes les filiales consolidées sont détenues en propriété exclusive. Les filiales importantes comprises dans la structure juridique de la Société sont les suivantes :

Filiale	Société mère	Pays de constitution
Stella-Jones U.S. Holding Corporation	Stella-Jones Inc.	États-Unis
Stella-Jones Corporation	Stella-Jones U.S. Holding Corporation	États-Unis

La Société contrôle une entité lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels qui peuvent actuellement être exercés

Stella-Jones Inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2024 et 2023

ou convertis sont pris en compte pour évaluer si la Société contrôle une autre entité. Les comptes des filiales sont intégralement consolidés à compter de la date à laquelle la Société obtient le contrôle et cessent de l'être dès que la Société ne détient plus le contrôle.

Acquisition d'entreprises

La Société comptabilise les regroupements d'entreprises selon la méthode de l'acquisition lorsque l'ensemble des activités et des actifs acquis répondent à la définition d'une entreprise et que le contrôle est transféré à la Société. Afin de déterminer si l'ensemble donné des activités et des actifs constitue une entreprise, la Société évalue si l'ensemble des activités et des actifs acquis incluent, au minimum, des entrées et un processus substantiel et si l'ensemble acquis a la capacité de contribuer à la création de sorties.

La contrepartie transférée lors de l'acquisition d'une entreprise consiste en la juste valeur des actifs transférés, des passifs repris et de la participation émise par la Société. La contrepartie transférée inclut également la juste valeur de tout actif ou passif résultant d'un accord de contrepartie éventuelle. Les actifs identifiables acquis ainsi que les passifs et les passifs éventuels repris lors de l'acquisition d'une entreprise sont évalués initialement à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges pour les périodes au cours desquelles les coûts sont engagés.

L'excédent de l'ensemble de la contrepartie transférée, de la juste valeur de toute participation ne donnant pas le contrôle de l'entreprise acquise et de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue dans l'entreprise acquise sur la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris est comptabilisé dans le goodwill. Si le coût d'acquisition est moins élevé que la juste valeur de l'actif net de l'entreprise acquise, l'écart est comptabilisé directement dans l'état consolidé du résultat net, comme profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses. Lorsque le règlement d'une partie de la contrepartie en espèces est différé, les montants payables dans le futur sont actualisés à leur valeur actuelle à la date de l'acquisition. Le taux d'actualisation utilisé est le taux d'emprunt marginal de la Société, soit le taux d'un emprunt semblable pouvant être obtenu d'un financier indépendant selon des modalités comparables.

La contrepartie conditionnelle est classée dans les capitaux propres ou comme passif financier. Les montants classés comme passif financier sont réévalués ultérieurement à la juste valeur. Toute variation ultérieure de la juste valeur est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net.

Les méthodes comptables des filiales ont été modifiées lorsque cela est nécessaire pour les rendre conformes aux méthodes adoptées par la Société.

Conversion des monnaies étrangères

a) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments des états financiers de chacune des entités de la Société sont évalués dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société. Tous les montants ont été arrondis au million le plus proche, sauf indication contraire.

b) Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle aux taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les ventes et les charges libellées en monnaie étrangère

sont converties au cours moyen mensuel. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au taux de l'état consolidé de la situation financière. Les actifs et passifs non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût sont convertis au cours de change historique. Les actifs et les passifs non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée.

Les écarts de change résultant de la conversion sont généralement comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net, au poste « Autres pertes (gains), montant net ». Ils sont différés dans les capitaux propres, au poste « Cumul des autres éléments du résultat global », s'ils sont relatifs à des couvertures de flux de trésorerie admissibles.

c) Établissements étrangers

Les états financiers des opérations dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle de la Société sont convertis au taux de l'état consolidé de la situation financière dans le cas des actifs et des passifs, et au cours moyen mensuel de l'exercice, dans le cas des ventes et des charges. Les écarts de conversion sont comptabilisés dans les capitaux propres, au poste « Cumul des autres éléments du résultat global ». Le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'un établissement étranger sont considérés comme des actifs et passifs d'un établissement étranger et sont convertis au taux de l'état consolidé de la situation financière.

d) Couverture d'un investissement net dans des établissements étrangers

Les écarts de change résultant de la conversion de passifs financiers désignés comme couverture d'un investissement net dans un établissement étranger sont comptabilisés dans les capitaux propres aux autres éléments du résultat global pour autant que la couverture soit efficace. Si la couverture se révèle inefficace, ces écarts de change sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net au poste « Autres pertes (gains), montant net ». Lors de la sortie de l'élément couvert d'un investissement net étranger (la filiale), le montant cumulé comptabilisé dans les capitaux propres doit être reclassé à l'état consolidé du résultat net, car il fait partie du profit ou de la perte résultant de la sortie.

Constatation des produits

La Société vend des produits en bois traité et non traité (les « Produits »), ainsi que des services de traitement du bois. Les revenus provenant de la vente de Produits sont comptabilisés lorsque la Société remplit une obligation de prestation en transférant un Produit promis à un client. Les Produits sont considérés transférés lorsque le client obtient le contrôle des Produits, soit aux installations de fabrication de la Société ou à l'établissement du client. On entend par contrôle des Produits la capacité de décider de l'utilisation des Produits et d'en tirer la quasi-totalité des avantages restants.

La Société offre le traitement de produits du bois qui appartiennent à des tierces parties. Les revenus associés à ces services de traitement sont comptabilisés suivant le critère du moment précis, étant donné que les produits du bois doivent être traités rapidement.

Les ventes de Produits peuvent faire l'objet de ristournes sur volumes rétrospectives basées sur les ventes totales sur une période de 12 mois, sujettes à certaines conditions contractuelles. Les revenus provenant de ces ventes sont comptabilisés en fonction du prix indiqué dans le contrat, déduction faite de l'estimation des ristournes. Les ristournes sont estimées et prévues en fonction de l'expérience considérable de la Société, au moyen de la méthode de la valeur attendue, et les revenus ne sont comptabilisés que s'il est hautement

Stella-Jones Inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2024 et 2023

probable qu'un renversement n'aura pas lieu. Un passif est comptabilisé pour les ristournes prévues en fonction des ventes réalisées jusqu'à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les ventes de Produits peuvent également faire l'objet de rabais rétroactifs basés sur les ventes totales sur une période de 12 mois, sujets à certaines conditions contractuelles. Les revenus provenant de ces ventes sont comptabilisés en fonction du prix de vente moyen prévu pour la période donnée. Les rabais sont estimés et prévus en fonction de l'expérience accumulée, au moyen de la méthode de la valeur attendue, et les revenus ne sont comptabilisés que s'il est hautement probable que les conditions contractuelles seront remplies. Le prix contractuel est facturé au client et un passif est comptabilisé aux fins d'ajustement au prix moyen.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des fonds en caisse, des soldes bancaires et de placements à court terme liquides dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois.

Créances

Les créances clients représentent les montants que doivent les clients en contrepartie des produits vendus ou pour des services rendus dans le cadre de l'activité courante. Les créances clients sont classées comme actifs courants si le paiement est exigible dans 12 mois ou moins. Les créances clients sont initialement comptabilisées à la juste valeur et, par la suite, mesurées au coût amorti, déduction faite de la provision pour les pertes de crédit attendues.

Stocks

Les stocks de matières premières sont évalués au plus faible du coût moyen pondéré et de la valeur de réalisation nette. Les produits finis sont évalués au plus faible du coût moyen pondéré et de la valeur de réalisation nette et comprennent les coûts des matières premières et les autres coûts directs ainsi que les frais généraux de fabrication. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé, diminué des coûts nécessaires pour réaliser la vente.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, incluant les coûts d'emprunt engagés au cours de la période de construction, diminué du cumul des amortissements et de la dépréciation. La Société ventile le montant initialement comptabilisé pour une immobilisation corporelle en ses parties principales et amortit séparément chacune de ces parties. L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en utilisant des taux basés sur la durée d'utilité estimative des actifs.

Durée d'utilité

Immeubles	de 7 à 60 ans
Équipement de production	de 5 à 60 ans
Matériel roulant	de 3 à 20 ans
Matériel de bureau	de 2 à 10 ans

Les valeurs résiduelles et la durée d'utilité des immobilisations corporelles sont revues à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et ajustées, le cas échéant. La charge d'amortissement est comptabilisée à l'état consolidé du résultat net, au poste « Coût des ventes ».

Charges financières

Les charges financières comprennent les dépenses d'intérêts sur la dette à long terme et autres frais financiers et les dépenses d'intérêts sur les obligations locatives. Les charges financières sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat net de la période au cours de laquelle elles sont engagées.

Contrats de location

La Société loue certaines immobilisations corporelles et comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et un passif à la date de début du contrat de location. Les actifs au titre du droit d'utilisation représentent le droit d'utiliser un actif sous-jacent pour la durée du contrat de location, et les passifs connexes représentent l'obligation d'effectuer les paiements de loyer découlant du contrat de location. Les actifs au titre du droit d'utilisation et les passifs connexes sont comptabilisés à la date de début du contrat de location en fonction de la valeur actualisée des paiements de loyer sur la durée du contrat de location, actualisée au moyen du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut être déterminé facilement, du taux d'emprunt marginal de la Société. Les options de renouvellement et de résiliation sont incluses dans les modalités du contrat de location lorsqu'il est raisonnablement certain qu'elles seront exercées.

Les paiements de loyer comprennent les paiements fixes, y compris les paiements fixes en substance, le prix d'exercice en vertu d'une option d'achat que la Société est raisonnablement certaine d'exercer, les paiements de loyer dans une période de renouvellement facultative que la Société est raisonnablement certaine d'exercer et des pénalités pour résiliation anticipée d'un bail si la Société est raisonnablement certaine de résilier. Chaque paiement de loyer est réparti entre le passif et les charges financières. La composante intérêts des charges financières est imputée à l'état consolidé du résultat net sur la durée du contrat de location de manière à produire un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant du passif pour chaque période.

L'actif au titre du droit d'utilisation est ensuite amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire à partir de la date de début jusqu'à la fin de la durée du contrat de location, à moins qu'il existe une certitude raisonnable que la Société obtiendra la propriété d'ici la fin de la durée du contrat de location ou exercera l'option d'achat. Dans ce cas, l'actif au titre du droit d'utilisation sera amorti sur la durée d'utilité de l'actif au titre du droit d'utilisation, conformément à la méthode d'amortissement que la Société adopte pour les immobilisations corporelles. La charge d'amortissement est comptabilisée à l'état consolidé du résultat net, au poste « Coût des ventes » et au poste « Frais de vente et d'administration ».

La Société a choisi d'appliquer la mesure de simplification de ne pas comptabiliser les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives pour les contrats de locations à court terme dont la durée est inférieure à 12 mois et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Les paiements liés aux contrats de location à court terme et aux actifs de faible valeur sont imputés à l'état consolidé du résultat net selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

Stella-Jones Inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2024 et 2023

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont constatées au coût et amorties sur leur durée d'utilité. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée sont enregistrées au coût et ne sont pas amorties. Le mode d'amortissement ainsi que l'estimation de la durée d'utilité des immobilisations incorporelles sont révisés sur une base annuelle.

	Mode	Durée d'utilité
Relations clients	Amortissement linéaire	10 à 12 ans
Relations clients	Amortissement dégressif	4 % à 20 %
Progiciels	Amortissement linéaire	5 à 10 ans
Enregistrement de la créosote	-	Indéterminée

Les coûts de développement qui sont directement attribuables à la conception, au développement, à la mise en œuvre et aux tests de produits progiciels identifiables sont comptabilisés comme progiciels si certains critères sont remplis, notamment la faisabilité technique, l'intention et la capacité de développer et d'utiliser le progiciel pour générer des avantages économiques futurs probables; sinon, ils sont passés en charges lorsqu'ils sont encourus. Les coûts de configuration ou de personnalisation dans le cadre d'accords d'infonuagique qui ne satisfont pas aux critères de capitalisation sont passés en charges et comptabilisés à l'état consolidé du résultat net. Les coûts directement attribuables qui sont capitalisés comprennent les coûts liés aux progiciels et les coûts de développement des employés et des tierces parties.

La charge d'amortissement est comptabilisée à l'état consolidé du résultat net, au poste « Coût des ventes » et au poste « Frais de vente et d'administration ».

L'enregistrement de la créosote est soumis à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent une dépréciation possible.

Goodwill

Le goodwill n'est pas amorti et fait l'objet d'un test de dépréciation annuel ou plus fréquemment lorsqu'il existe des indices d'une dépréciation possible. Les pertes de valeur du goodwill ne sont pas reprises. Pour les besoins du test de dépréciation, le goodwill est affecté à des unités génératrices de trésorerie (les « UGT ») ou à des groupes d'UGT qui devraient bénéficier du regroupement d'entreprises ayant créé le goodwill. La Société définit les UGT comme étant soit les usines spécialisées dans le traitement des poteaux destinés aux sociétés de services publics et du bois résidentiel - U.S., usines spécialisées dans le traitement du bois résidentiel - Canada, et les usines spécialisées dans le traitement des traverses de chemin de fer.

Dépréciation

Les actifs non financiers à durée d'utilité déterminée, comme les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée, font l'objet de tests de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Les actifs non courants qui ne sont pas amortis font l'objet d'un test de dépréciation annuel, ou plus fréquemment si les événements ou les circonstances le justifient. Pour les besoins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés de manière à former le plus petit regroupement identifiable qui génère des flux de trésorerie indépendants de ceux générés par d'autres actifs (UGT).

Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à la valeur comptable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé de la juste valeur de l'actif, diminuée des

Stella-Jones Inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2024 et 2023

coûts de la vente et de sa valeur d'utilité (soit la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT concernée).

Les actifs non financiers autres que le goodwill qui ont subi une dépréciation font l'objet d'un examen en vue d'une reprise possible lorsque les événements ou les circonstances le justifient.

Provisions

Les provisions relatives à la restauration des sites, ainsi que les autres provisions, sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation juridique ou implicite découlant d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant peut être évalué de façon fiable. Lorsqu'il est attendu que la totalité ou une partie de la dépense nécessaire à l'extinction d'une provision sera remboursée par une autre partie, le remboursement est inscrit comme un actif distinct à l'état consolidé de la situation financière seulement si l'entité a la quasi-certitude de recevoir ce remboursement.

Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses attendues que l'on pense nécessaires pour éteindre l'obligation. Cette valeur actualisée est établie au moyen d'un taux avant impôts reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ce passif. L'augmentation de la provision résultant de l'écoulement du temps est comptabilisée dans les « Charges financières ».

La Société considère comme partie courante des provisions une obligation dont le règlement est prévu à l'intérieur des 12 prochains mois.

Obligations liées à la restauration de sites

Les obligations liées à la restauration de sites sont liées à la valeur actualisée des dépenses futures estimatives associées aux obligations de restauration de certaines propriétés. La Société examine régulièrement les dépenses estimatives futures liées à la restauration de sites et comptabilise les révisions et les charges de désactualisation relatives aux obligations actuelles au poste « Autres pertes (gains), montant net », à l'état consolidé du résultat net.

L'obligation est réévaluée, à chaque date de clôture, pour tenir compte des changements des taux d'actualisation et de l'estimation des montants, de la durée et des coûts du travail devant être effectué.

Impôts sur le résultat

La charge d'impôts sur le résultat pour l'exercice correspond à l'impôt à payer sur le bénéfice imposable de l'exercice considéré selon le taux d'impôt applicable dans chaque pays, ajusté pour tenir compte de la variation des actifs et des passifs d'impôt différé attribuables aux différences temporaires et aux pertes fiscales non utilisées.

La charge d'impôt exigible est calculée en fonction des lois fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture dans les pays où la Société exerce ses activités et génère des bénéfices imposables. La direction évalue périodiquement les positions prises dans les déclarations de revenus à l'égard de situations pour lesquelles la réglementation fiscale applicable est susceptible d'interprétation. La Société constitue au besoin des provisions en fonction des montants qu'elle s'attend à payer aux administrations fiscales.

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode du report variable, pour les différences temporaires entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Toutefois, un passif d'impôt différé n'est pas comptabilisé s'il est généré par la comptabilisation initiale du goodwill. De

Stella-Jones Inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2024 et 2023

plus, un impôt différé n'est pas comptabilisé s'il est généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice fiscal. L'impôt différé est déterminé au moyen des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et dont l'application est attendue lorsque l'actif d'impôt différé sera réalisé ou que le passif d'impôt différé sera réglé.

Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que s'il est probable que la Société disposera de montants imposables futurs auxquels les différences temporaires et pertes pourront être imputées.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé à l'état consolidé du résultat net, sauf s'il porte sur des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt est aussi comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, respectivement.

Avantages postérieurs à l'emploi

Régimes de retraite à prestations définies

La Société comptabilise les obligations et les coûts connexes des régimes de retraite à prestations définies, déduction faite des actifs des régimes. Le coût des prestations de retraite gagnées par les employés est établi par calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées et les meilleures estimations de la direction à l'égard du rendement des placements, de l'indexation des salaires, de l'âge de retraite des employés et des taux d'actualisation relatifs aux obligations. Les coûts des services passés sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net lorsqu'ils sont engagés. Les réévaluations, qui comprennent les écarts actuariels, le rendement réel des actifs du régime (excluant la composante coût financier) et la variation, le cas échéant, de l'effet du plafond de l'actif, sont imputés ou portés au crédit des autres éléments du résultat global. Ces montants sont comptabilisés immédiatement aux résultats non distribués, sans être reclassés à l'état consolidé du résultat net des périodes suivantes.

Autre programme d'avantages postérieurs à l'emploi

La Société offre un programme d'avantages postérieurs à l'emploi à certains retraités. Pour avoir droit à ces avantages, l'employé doit habituellement demeurer en service jusqu'à l'âge de la retraite et travailler durant une période minimale. Les coûts prévus de ces avantages sont comptabilisés à partir de la date à laquelle les services rendus par le membre du personnel ont commencé à générer des droits aux prestations en vertu du régime jusqu'à la date à laquelle des services supplémentaires rendus par le membre du personnel ne généreront pas un montant significatif de droits aux prestations supplémentaires. Le coût des avantages futurs gagnés par les employés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service, à partir des hypothèses économiques et démographiques les plus probables émises par la direction. Les écarts actuariels découlant des écarts entre les résultats et les prévisions et des changements d'hypothèses actuarielles sont imputés ou portés au crédit des autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent et sont comptabilisés immédiatement aux résultats non distribués, sans être reclassés à l'état consolidé du résultat net des périodes suivantes.

Paiements fondés sur des actions

La Société gère des régimes de rémunération fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres ou en trésorerie, aux termes desquels elle reçoit des services d'employés et d'administrateurs non-membres de la direction en contrepartie d'instruments de capitaux propres de la Société ou de paiements en trésorerie. La rémunération fondée sur des actions réglée en instruments de capitaux propres comprend les

Stella-Jones Inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2024 et 2023

options sur actions et la rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie inclut des unités d'actions incessibles (« UAI »), des unités d'actions liées au rendement (« UAR ») et des unités d'actions différées (« UAD »).

Rémunération fondée sur des actions réglée en instruments de capitaux propres

La Société comptabilise les options sur actions selon la méthode de la juste valeur. Selon cette méthode, la charge de rémunération pour les options attribuées est évaluée à la juste valeur à la date de l'attribution selon le modèle d'évaluation de Black-Scholes, et elle est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net sur la période d'acquisition des droits des options attribuées, le crédit correspondant étant porté au surplus d'apport. Chaque tranche d'une attribution de rémunération fondée sur des actions dont l'acquisition est graduelle est considérée comme une attribution distincte assortie d'une date d'acquisition et d'une juste valeur différentes. Toute contrepartie payée lors de l'exercice des options sur actions est créditée au capital-actions et la charge de rémunération correspondante est comptabilisée au surplus d'apport.

Rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie

La Société a des attributions à régler en trésorerie, soit des UAI, des UAR et des UAD qui sont initialement évaluées à la juste valeur au moyen d'un modèle d'évaluation des options. Jusqu'au règlement du passif, sa juste valeur est réévaluée à chaque date de clôture et les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat net. La charge de rémunération est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net sur les périodes d'acquisition des droits, en fonction de la juste valeur à la clôture de chaque période. Lorsque les UAI et UAR sont annulées en raison d'un manquement d'un employé de satisfaire aux conditions de service, les dépenses antérieurement comptabilisées en rapport avec ces unités sont renversées à la date de l'annulation.

Instruments financiers

La Société comptabilise un actif financier ou un passif financier dans son état consolidé de la situation financière lorsqu'elle devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Lors de la comptabilisation initiale, la Société évalue un actif financier ou un passif financier à sa juste valeur majorée ou minorée, dans le cas d'un actif financier ou d'un passif financier qui n'est pas à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de cet actif financier ou de ce passif financier.

Actifs financiers

La Société classera les actifs financiers comme étant évalués ultérieurement au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais du résultat net, en fonction de son modèle économique pour la gestion de l'actif financier et des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

Stella-Jones Inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2024 et 2023

Les trois catégories se définissent comme suit :

- a) Coût amorti – un actif financier est évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont réunies :
 - la détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique ayant pour objectif de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels; et
 - les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.
- b) Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – les actifs financiers sont classés et évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si leur détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers, lorsque ces flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts.
- c) Juste valeur par le biais du résultat net – les actifs financiers dont la détention ne s'inscrit pas dans l'un des deux modèles économiques mentionnés aux points a) et b) sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Lorsque la Société change de modèle économique pour la gestion des actifs financiers, elle doit reclasser tous les actifs financiers touchés.

Les actifs financiers de la Société se composent de trésorerie et équivalents de trésorerie, de créances et d'instruments financiers dérivés. La trésorerie et les équivalents de trésorerie et les créances sont évalués au coût amorti.

Les instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés comme instruments de couverture sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Les instruments financiers dérivés qui sont désignés comme instruments de couverture sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque la Société a transféré ses droits de recevoir des flux de trésorerie découlant de l'actif et la Société a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'actif ou lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration.

Si un transfert d'une créance client entraîne la décomptabilisation de l'actif, le produit en trésorerie correspondant est classé à titre de flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

Passifs financiers

Les passifs financiers de la Société comprennent les comptes créditeurs et charges à payer, la dette à long terme et les instruments financiers dérivés. Les comptes créditeurs et charges à payer et la dette à long terme sont évalués au coût amorti. Les instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés comme instruments de couverture sont initialement comptabilisés à la juste valeur et sont réévalués à chaque date de clôture, et tout changement est comptabilisé dans le résultat net. Après la comptabilisation initiale, une entité ne peut reclasser aucun passif financier.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque les obligations contractuelles auxquelles il est lié sont acquittées ou annulées ou lorsqu'elles arrivent à échéance. Un passif financier est également décomptabilisé lorsque les termes contractuels sont modifiés et que les flux de trésorerie associés sont

Stella-Jones Inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2024 et 2023

substantiellement différents, ce qui entraîne la comptabilisation d'un nouveau passif financier à la juste valeur, basée sur les termes contractuels modifiés. La différence entre la valeur comptable du passif financier éteint et la considération payée est comptabilisée à l'état consolidé du résultat net.

Dépréciation

La Société évalue de façon prospective les pertes de crédit attendues associées à ses actifs financiers comptabilisés au coût amorti. La méthode de dépréciation appliquée ne sera pas la même si le risque de crédit a augmenté de façon importante. Pour les créances clients, la Société applique la méthode simplifiée permise par IFRS 9, *Instruments financiers*, qui exige que les pertes de crédit attendues pour la durée de vie soient comptabilisées dès la comptabilisation initiale des créances.

Transactions de couverture

Dans le cadre de sa stratégie de couverture, la Société envisage le recours à des instruments financiers dérivés comme des contrats de change à terme afin de limiter son exposition au risque de variation des entrées de trésorerie liées aux ventes en dollars américains. Elle envisage également des contrats de swap de taux d'intérêt afin de réduire l'incidence des variations de taux d'intérêt sur sa dette à long terme. A la désignation initiale d'une relation de couverture, la Société consigne une documentation structurée décrivant les objectifs en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture justifiant la transaction ainsi que la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert. Ces instruments financiers dérivés sont traités comme des couvertures de flux de trésorerie à des fins comptables et sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

La partie efficace des variations de la juste valeur des instruments dérivés qui sont désignés et qui se qualifient comme couvertures de flux de trésorerie est comptabilisée aux capitaux propres, dans la réserve de couverture de flux de trésorerie. Le gain ou la perte lié à la partie inefficace est comptabilisé immédiatement à l'état consolidé du résultat net, au poste « Autres pertes (gains), montant net ».

Lorsque des contrats à terme sont utilisés comme couverture de transactions prévues, la Société ne désigne généralement comme instrument de couverture que la variation de la juste valeur de l'élément prix au comptant du contrat à terme. Le gain ou la perte lié à la partie efficace de la variation de l'élément prix au comptant de contrats à terme est comptabilisé aux capitaux propres, dans la réserve de couverture de flux de trésorerie. La variation de l'élément à terme du contrat qui est lié à l'élément couvert est comptabilisée aux capitaux propres, dans la réserve pour coûts de couverture dans les autres éléments du résultat global. Dans certains cas, la Société peut désigner comme instrument de couverture la totalité de la variation de la juste valeur du contrat à terme (y compris les points à terme). Dans ces cas, le gain ou la perte lié à la partie efficace de la variation de la juste valeur de la totalité du contrat à terme est comptabilisé aux capitaux propres, dans la réserve de couverture de flux de trésorerie. Les montants cumulés dans les capitaux propres sont reclassés dans la période où l'élément couvert a une incidence sur le résultat net.

Lorsqu'un instrument de couverture vient à échéance ou est vendu ou résilié, ou lorsqu'une couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, tout gain ou perte cumulé différé et tout coût de couverture différé dans les capitaux propres à ce moment demeure dans les capitaux propres jusqu'à la réalisation de la transaction prévue. Si la Société ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise, le gain ou la perte cumulé et les coûts de couverture différés qui ont été comptabilisés dans les capitaux propres sont immédiatement reclassés à l'état consolidé du résultat net.

Stella-Jones Inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2024 et 2023

Résultat par action

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société pour la période par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé selon la méthode du rachat d'actions. Selon cette méthode, le résultat par action est calculé comme si les options avaient été exercées au début de la période (ou au moment de leur émission, si celle-ci a eu lieu plus tard) et comme si les fonds obtenus de l'exercice des options avaient servi à acheter des actions ordinaires de la Société à leur cours moyen pour la période.

Information sectorielle

Les secteurs d'exploitation sont présentés de la même manière que l'information interne est fournie au principal décideur de l'exploitation. Le principal décideur de l'exploitation, qui est responsable de l'affectation des ressources et de l'évaluation de la performance de ces secteurs, a été identifié comme étant l'équipe de haute direction, laquelle prend les décisions stratégiques et opérationnelles.

Normes comptables non encore adoptées

Les modifications et la nouvelle norme suivantes ont été publiées par l'*International Accounting Standards Board* (« IASB ») et n'ont pas encore été adoptées lors de la préparation des états financiers consolidés.

Modifications des normes IFRS 9 et IFRS 7

En mai 2024, l'IASB a publié le document Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers, qui a modifié IFRS 9 et IFRS 7 afin d'apporter des précisions sur les circonstances dans lesquelles un actif financier ou un passif financier est comptabilisé et décomptabilisé et afin d'introduire un choix de méthode comptable pour la décomptabilisation des passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique avant la date de règlement. Les modifications clarifient également le classement des actifs financiers assortis de caractéristiques liées aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »), des prêts sans recours et des instruments liés par contrat, en plus d'introduire des obligations d'information relativement aux instruments financiers assortis de clauses conditionnelles et aux instruments de capitaux propres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, mais une application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

Présentation et informations à fournir dans les états financiers – IFRS 18

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers, qui remplace IAS 1, Présentation des états financiers. IFRS 18 introduit trois types de nouvelles exigences visant à améliorer la présentation des informations fournies par les entreprises en matière de performance financière afin que les investisseurs disposent d'une meilleure base d'analyse et de comparaison des entreprises :

- amélioration de la comparabilité de l'état du résultat net en introduisant trois catégories distinctes de produits et de charges (exploitation, investissement et financement) et en imposant à toutes les entreprises de fournir de nouveaux sous-totaux, dont le résultat d'exploitation;

Stella-Jones Inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2024 et 2023

- amélioration de la transparence des indicateurs de performance définis par la direction en exigeant des entreprises de fournir des explications sur ces indicateurs qui leur sont propres et qui sont présentés dans l'état du résultat net; et
- indications plus pertinentes sur la manière dont les entreprises regroupent les informations dans les états financiers et sur la question de savoir si les informations sont à fournir dans les états financiers de base ou si elles doivent être ventilées dans les notes annexes.

IFRS 18 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, mais une application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

3 Estimations comptables critiques et jugements importants

Pour préparer les états financiers consolidés conformément aux normes comptables IFRS, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs ainsi que sur la présentation d'actifs et de passifs éventuels à la date des états financiers, de même que sur les montants des ventes et des charges de la période visée. Les éléments importants qui font l'objet d'estimations et d'hypothèses comprennent la durée d'utilité estimative des actifs, la recouvrabilité des actifs non courants et du goodwill ainsi que la détermination de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre d'une acquisition d'entreprise. La direction fait également des estimations et des hypothèses dans le cadre d'une acquisition d'entreprise, principalement en ce qui concerne les prévisions des ventes, les prévisions des marges et le taux d'actualisation. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations et l'écart peut être important. Les estimations sont revues périodiquement et, si nécessaire, des ajustements sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net dès qu'ils sont déterminés.

4 Acquisition d'entreprises

Le 14 juillet 2023, la Société a acquis des actifs de fabrication de poteaux de bois destinés aux sociétés de services publics de Baldwin Pole and Piling Company, Inc., Baldwin Pole Mississippi, LLC et Baldwin Pole & Piling, Iowa Corporation pour une contrepartie totale de 64 millions \$ (49 millions \$ US).

Tel que requis par norme IFRS 3, les justes valeurs provisoires ont été réévaluées à la lumière de l'information obtenue durant la période d'évaluation suivant l'acquisition. En 2024, la Société a finalisé l'évaluation de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris relatifs à cette acquisition. La détermination finale des justes valeurs n'a requis aucun ajustement significatif aux évaluations préliminaires.

5 Créances

(Montants en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Créances clients	247	270
Moins : Provision pour les pertes de crédit attendues	(1)	—
Créances clients	246	270
Autres créances	31	38
	277	308

Stella-Jones Inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2024 et 2023

Le classement par échéance des créances clients s'établit comme suit :

(Montants en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Courantes	202	191
En souffrance - de 1 à 30 jours	17	42
En souffrance - de 31 à 60 jours	9	14
En souffrance - de plus de 60 jours	19	23
	247	270

Dans le cours normal des affaires, la Société a conclu, avec certaines institutions financières, des facilités qui lui permettent de vendre, sans recours de crédit, des créances clients admissibles aux institutions financières concernées.

6 Stocks

(Montants en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Matières premières	1 047	988
Produits finis	712	592
	1 759	1 580

Stella-Jones Inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2024 et 2023

7 Immobilisations corporelles

(Montants en millions de dollars canadiens)	Terrains	Immeubles	Équipement de production	Matériel roulant	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2023						
Coût	68	179	681	35	18	981
Cumul des amortissements	—	(39)	(156)	(19)	(12)	(226)
Valeur comptable nette	68	140	525	16	6	755
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023						
Valeur comptable nette d'ouverture	68	140	525	16	6	755
Acquisition d'entreprises	5	9	43	6	—	63
Entrées	3	21	124	5	1	154
Sorties / dépréciation	—	(2)	(9)	(1)	—	(12)
Dotation aux amortissements	—	(6)	(28)	(5)	(1)	(40)
Écarts de change	—	(3)	(11)	—	—	(14)
Valeur comptable nette de clôture	76	159	644	21	6	906
Au 31 décembre 2023						
Coût	76	202	823	44	19	1 164
Cumul des amortissements	—	(43)	(179)	(23)	(13)	(258)
Valeur comptable nette	76	159	644	21	6	906
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024						
Valeur comptable nette d'ouverture	76	159	644	21	6	906
Entrées	3	44	83	4	—	134
Sorties / dépréciation	—	—	(4)	(1)	—	(5)
Reclassification entre catégories	—	4	(4)	—	—	—
Dotation aux amortissements	—	(7)	(33)	(5)	(1)	(46)
Écarts de change	4	11	43	1	—	59
Valeur comptable nette de clôture	83	211	729	20	5	1 048
Au 31 décembre 2024						
Coût	83	265	950	48	19	1 365
Cumul des amortissements	—	(54)	(221)	(28)	(14)	(317)
Valeur comptable nette	83	211	729	20	5	1 048

Au 31 décembre 2024, 10 millions \$ sont inclus dans les comptes créditeurs et charges à payer pour les acquisitions d'immobilisations corporelles (huit millions \$ au 31 décembre 2023).

Au 31 décembre 2024, 110 millions \$ (immeubles – 51 millions \$ et équipement de production – 59 millions \$) d'immobilisations corporelles sont en cours de construction et ne sont pas encore soumis à amortissement (95 millions \$ au 31 décembre 2023 (immeubles – 22 millions \$ et équipement de production – 73 millions \$)).

Stella-Jones Inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2024 et 2023

8 Contrats de location

L'état consolidé de la situation financière présente les montants suivants, en relation aux contrats de location :

(Montants en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Actifs au titre du droit d'utilisation		
Matériel roulant	245	227
Terrains	62	54
Autres actifs	4	4
	311	285
Obligations locatives		
Obligations locatives courantes	64	54
Obligations locatives non courantes	259	240
	323	294

Le tableau qui suit présente un rapprochement des actifs au titre du droit d'utilisation, qui figurent dans les états consolidés de la situation financière, pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 :

Actifs au titre du droit d'utilisation

(Montants en millions de dollars canadiens)	Matériel roulant	Terrains	Autres actifs	Total
Au 1^{er} janvier 2023	128	28	4	160
Ajouts	145	32	—	177
Résiliations	(1)	—	—	(1)
Dotation aux amortissements	(45)	(6)	(2)	(53)
Réévaluation	4	—	2	6
Écarts de change	(4)	—	—	(4)
Au 31 décembre 2023	227	54	4	285
Ajouts	58	18	—	76
Résiliations	(1)	(4)	—	(5)
Dotation aux amortissements	(56)	(9)	(1)	(66)
Réévaluation	—	1	1	2
Écarts de change	17	2	—	19
Au 31 décembre 2024	245	62	4	311

Stella-Jones Inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2024 et 2023

Le tableau qui suit présente un rapprochement des obligations locatives, qui figurent dans les états consolidés de la situation financière, pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 :

Obligations locatives

(Montants en millions de dollars canadiens)	Matériel roulant	Terrains	Autres actifs	Total
Au 1^{er} janvier 2023	131	32	4	167
Paiements exigibles aux termes des contrats de location	(49)	(6)	(2)	(57)
Charges financières	6	1	—	7
Ajouts	145	32	—	177
Résiliations	(1)	—	—	(1)
Réévaluation	4	—	2	6
Écarts de change	(4)	(1)	—	(5)
Au 31 décembre 2023	232	58	4	294
Paiements exigibles aux termes des contrats de location	(62)	(10)	(1)	(73)
Charges financières	8	3	—	11
Ajouts	58	18	—	76
Résiliations	(1)	(5)	—	(6)
Réévaluation	—	1	1	2
Écarts de change	17	2	—	19
Au 31 décembre 2024	252	67	4	323

La Société loue du matériel roulant (de l'équipement mobile, des véhicules routiers et des wagons de train), des terrains et d'autres actifs. Les contrats de location sont normalement conclus pour des périodes fixes de un à 10 ans et peuvent être assortis d'options de prolongation qui sont prises en compte s'il y a une certitude raisonnable que l'option sera exercée.

Les dispositions des contrats de location sont négociées sur une base individuelle et contiennent une grande variété de conditions. Les contrats de location n'imposent pas d'engagements, mais les actifs loués ne peuvent pas être utilisés pour garantir des emprunts.

Un certain nombre de contrats de location conclus à l'échelle de la Société sont assortis d'options de prolongation et de résiliation. Ces options visent à procurer la plus grande marge de manœuvre possible en matière de gestion de contrats. La majeure partie des options de prolongation et de résiliation ne peuvent être exercées que par la Société, et non pas par le bailleur concerné.

Stella-Jones Inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2024 et 2023

9 Immobilisations incorporelles et goodwill

La valeur comptable nette des immobilisations incorporelles et du goodwill se présente comme suit :

(Montants en millions de dollars canadiens)	Immobilisations incorporelles					Goodwill
	Relations clients	Enregistrement de la créosote	Progiciels	Autres	Total	
Au 1^{er} janvier 2023						
Coût	178	42	51	17	288	369
Cumul des amortissements	(93)	—	(13)	(11)	(117)	—
Valeur comptable nette	85	42	38	6	171	369
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023						
Valeur comptable nette d'ouverture	85	42	38	6	171	369
Acquisition d'entreprises	7	—	—	—	7	14
Entrées	—	—	9	1	10	—
Dotation aux amortissements	(10)	—	(6)	—	(16)	—
Écarts de change	(2)	(1)	—	—	(3)	(8)
Valeur comptable nette de clôture	80	41	41	7	169	375
Au 31 décembre 2023						
Coût	181	41	61	18	301	375
Cumul des amortissements	(101)	—	(20)	(11)	(132)	—
Valeur comptable nette	80	41	41	7	169	375
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024						
Valeur comptable nette d'ouverture	80	41	41	7	169	375
Entrées	—	—	9	1	10	—
Dotation aux amortissements	(10)	—	(7)	(1)	(18)	—
Écarts de change	6	3	—	—	9	31
Valeur comptable nette de clôture	76	44	43	7	170	406
Au 31 décembre 2024						
Coût	195	44	67	19	325	406
Cumul des amortissements	(119)	—	(24)	(12)	(155)	—
Valeur comptable nette	76	44	43	7	170	406

Les relations clients comprennent des ententes à long terme avec certains clients et les relations d'affaires existantes. Le coût d'acquisition a été établi en fonction des avantages futurs associés à ces relations.

Tests de dépréciation du goodwill

Aux fins du test de dépréciation, le goodwill est attribué à des UGT qui reflètent la façon dont est effectué le suivi pour les besoins de gestion interne.

Stella-Jones Inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2024 et 2023

La valeur recouvrable d'une UGT repose sur le calcul de la juste valeur diminuée des frais de vente. L'évaluation de la juste valeur est classée au niveau 3 selon la hiérarchie des évaluations de la juste valeur, basée sur les données dans la technique d'évaluation utilisée. Ce calcul utilise des projections des flux de trésorerie portant sur une période de cinq ans et dressés d'après les prévisions des revenus et des charges les plus récentes approuvées par la haute direction. Les projections de flux de trésorerie au-delà de cinq ans sont basées sur un taux de croissance ne dépassant pas la croissance du produit intérieur brut des pays concernés et supposent des taux de deux pour cent pour une période indéfinie. Les projections de flux de trésorerie après impôt sont actualisées selon un taux d'actualisation après impôt effectif de 8 %, basé sur des données antérieures et un coût moyen pondéré du capital au sein de l'industrie. Les hypothèses ayant servi au calcul de la juste valeur diminuée des frais de vente tiennent compte de la conjoncture économique actuelle.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, l'UGT des usines spécialisées dans le traitement des poteaux destinés aux sociétés de services publics et du bois d'œuvre résidentiel a été divisée en deux UGT : les usines spécialisées dans le traitement des poteaux destinés aux sociétés de services publics et du bois d'œuvre résidentiel – États-Unis et les usines spécialisées dans le traitement du bois d'œuvre résidentiel – Canada. Le changement de structure de l'UGT a été effectué pour refléter les changements opérationnels apportés pour convertir les usines de fabrication multiproduits en usines de fabrication de produits uniques. Les chiffres comparatifs présentés dans le tableau ci-dessous ont été ajustés pour se conformer à la présentation de l'exercice en cours.

La valeur comptable du goodwill est attribuée aux UGT suivantes :

UGT

(Montants en millions de dollars canadiens)

	2024	2023
Usines spécialisées dans le traitement des poteaux destinés aux sociétés de services publics et du bois d'œuvre à usage résidentiel - États-Unis	238	220
Usines spécialisées dans le traitement des traverses de chemin de fer	162	149
Usines spécialisées dans le traitement du bois résidentiel - Canada	6	6
	406	375

Tests de dépréciation des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

L'enregistrement de la créosote est la seule immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée. Cet enregistrement procure à la Société le droit de fabriquer et de vendre de la créosote à son usine de Memphis, au Tennessee. La politique d'approvisionnement de la créosote de la Société est de fabriquer une portion de ses besoins et d'acheter le reste sur le marché. Il en résulte que l'enregistrement de la créosote procure l'avantage de pouvoir fabriquer la créosote, ce qui est plus économique que d'acheter sur le marché.

La valeur recouvrable de l'enregistrement de la créosote repose sur le calcul de la valeur d'utilité. Ce calcul utilise des projections des flux de trésorerie portant sur une période de cinq ans et dressés d'après les prévisions des économies de coûts les plus récentes approuvées par la haute direction. Les projections de flux de trésorerie au-delà de cinq ans sont basées sur un taux de croissance nul puisque la plupart des produits sont des marchandises (la croissance du volume est censée être compensée par des baisses de prix réelles). Les projections de flux de trésorerie avant impôts sont actualisées selon un taux d'actualisation avant impôts effectif de 11 %.

Stella-Jones Inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2024 et 2023

10 Comptes créditeurs et charges à payer

(Montants en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Comptes fournisseurs et charges à payer	127	152
Autres montants à payer	53	52
	180	204

11 Dette à long terme

(Montants en millions de dollars canadiens)	Échéance	2024	2023
Non garantis :			
Facilités de crédit rotatif ^{(a)(b)}	2028-2029	295	750
Facilités de prêt à terme ^(b)			
125 \$ US, taux variable basé sur le SOFR plus 1,725 %	2028	180	166
100 \$ US, taux fixes allant de 3,27 % à 4,47 %, avec des paiements trimestriels au titre de l'amortissement commençant en 2026	2029-2030	144	132
25 \$ US, taux fixe de 4,52 %	2029	36	33
150 \$ US (au 31 décembre 2023 – 25 \$ US), taux variable basé sur le SOFR plus marge applicable	2030-2031	216	33
Billets de premier rang ^(c)			
400 \$, taux fixe de 4,312 %	2031	400	—
75 \$ US, taux fixe de 3,81 %	2027	108	99
75 \$ US, taux fixe de 3,54 %	2024	—	99
Autre ^(d)		3	4
		1 382	1 316
Frais de financement reportés		(2)	—
		1 380	1 316
Moins : Part courante de la dette à long terme		1	100
		1 379	1 216

a) Facilités de crédit syndiquées non garanties

La Société dispose de facilités de crédit non garanties avec un syndicat de prêteurs. Le 26 janvier 2024, la Société a modifié et mis à jour la septième convention de crédit syndiquée amendée et mise à jour dans le but, entre autres, i) d'augmenter le montant disponible aux termes de la facilité de crédit rotatif non garantie pour le faire passer de 400 millions \$ US à 600 millions \$ US ; ii) de séparer la facilité de crédit rotatif non garantie en deux tranches assorties des échéances suivantes : une tranche de 475 millions \$ US dont la date d'échéance est le 27 février 2028 et une tranche de 125 millions \$ US dont la date d'échéance est le 27 février 2026 ; iii) d'augmenter le niveau requis du ratio de la dette nette financée sur le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (« BAIIA ») à 3,75: 1,00 et iv) de remplacer le *Canadian Dollar Offered Rate* (« CDOR ») par le taux des opérations de pension à un jour (« CORRA »). Les avances de facilités de crédit rotatif effectuées avant cette modification ont continué d'appliquer le CDOR jusqu'à leur échéance. La convention de crédit syndiquée amendée inclut également un renouvellement de la disposition accordéon

Stella-Jones Inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2024 et 2023

existante qui permet à la Société d'augmenter le montant jusqu'à concurrence de 300 millions \$ US, sous réserve de l'approbation des prêteurs.

Le 20 décembre 2024, la Société a modifié et mis à jour sa convention de crédit syndiquée davantage dans le but, entre autres, de regrouper en une seule facilité de crédit rotatif non garantie les deux tranches avec une date d'échéance au 20 décembre 2029 et de réinitialiser la disposition accordéon existante qui permet à la Société d'augmenter le montant jusqu'à concurrence de 400 millions \$ US, sous réserve de l'approbation des prêteurs.

Les avances aux termes des facilités de crédit syndiquées peuvent être obtenues sous la forme de prêts au taux préférentiel, de prêts CORRA, de prêts à taux de base américain, de prêts *Secured Overnight Financing Rate* (« SOFR ») et de lettres de crédit. L'ajustement à la hausse du taux d'intérêt applicable aux prêts au taux préférentiel et aux prêts au taux de base en dollars américains varie entre 0,00 % et 1,25 % et l'ajustement à la hausse du taux d'intérêt applicable aux prêts CORRA et SOFR et aux frais relatifs aux lettres de crédit varie entre 1,00 % et 2,25 %, dans chaque cas basé sur un ratio de la dette nette financée sur le BAIIA de la Société.

Au 31 décembre 2024, en vertu des facilités de crédit syndiquées, les emprunts des entités canadiennes libellés en dollars américains représentaient 181 millions \$ (126 millions \$ US) et étaient désignés comme couvertures d'investissement net dans des établissements étrangers.

b) Facilités de crédit agricole de premier rang non garanties aux États-Unis

La Société a conclu une convention de crédit avec un syndicat de prêteurs au sein du système de crédit agricole (la « convention de crédit agricole américain ») en vertu de laquelle des facilités de crédit de premier rang non garanties d'un montant total pouvant atteindre 550 millions \$ US sont disponibles. La convention de crédit agricole américain prévoit une facilité de prêt à terme pouvant atteindre 400 millions \$ US (ou la « facilité de prêt à terme ») et une facilité de crédit rotatif de cinq ans pouvant atteindre 150 millions \$ US avec une date d'échéance au 3 mars 2028 (ou la « facilité de crédit rotatif »). La convention de crédit agricole américain prévoit également une option sans engagement permettant d'augmenter les facilités de crédit de premier rang non garanties jusqu'à un montant additionnel de 150 millions \$ US, sous réserve de certaines modalités et conditions.

Les taux d'intérêt aux termes de la facilité de crédit rotatif sont fondés, au gré de la Société, sur un taux variable qui s'appuie sur le SOFR ou sur un taux de base, dans chaque cas majoré d'une marge par rapport à l'indice. La marge applicable varie de 0,5 % à 1,25 % pour les prêts dont le taux est fondé sur le taux de base, et de 1,5 % à 2,25 % pour les prêts dont le taux est fondé sur le SOFR, dans chaque cas, basé sur le ratio de la dette nette sur le BAIIA de la Société.

Les facilités de crédit de premier rang non garanties ont été émises par un syndicat de prêteurs du système de crédit agricole et sont admissibles à des ristournes. Les ristournes représentent des distributions de profits par les prêteurs du système de crédit agricole, qui sont des coopératives tenues de distribuer les profits à leurs membres. Les ristournes, en espèces, sont reçues dans l'année suivant leur acquisition. Les ristournes futures sont tributaires des profits futurs des prêteurs du système de crédit agricole et sont distribuées au gré de chaque prêteur.

De temps à autre, la Société peut, à son gré, rembourser par anticipation les prêts aux termes de la facilité de crédit agricole des États-Unis, à l'exception des prêts à terme à taux fixe, sans aucune prime ni pénalité mais moyennant des frais de résiliation, le cas échéant. Si la totalité ou une partie d'un prêt à terme à taux fixe est remboursée par anticipation, une prime de remboursement par anticipation peut s'appliquer. Les sommes remboursées sur les prêts à terme ne peuvent être réempruntées ultérieurement. La Société peut

Stella-Jones Inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2024 et 2023

emprunter, rembourser et réemprunter des sommes en capital aux termes de la facilité de crédit rotatif jusqu'au 3 mars 2028.

c) Billets de premier rang non garantis

Le 1^{er} octobre 2024, la Société a réalisé un placement privé de billets non garantis de premier rang d'un montant total en capital de 400 millions \$ échéant le 1^{er} octobre 2031 et portant intérêt au taux de 4,312 % par année, payable semestriellement jusqu'à l'échéance. Les billets constituent des obligations non garanties, de même rang que toutes les autres obligations non garanties et non subordonnées de la Société.

Le 17 janvier 2024, la Société a remboursé 75 millions \$ US de billets de premier rang non garantis, émis en vertu d'un placement privé avec certains investisseurs américains. Les billets de premier rang non garantis restants de 75 millions \$ US sont payables en un seul versement le 17 janvier 2027 et sont désignés comme couvertures d'investissement net dans des établissements étrangers.

d) Autre billet à payer

Un billet à payer de trois millions \$ (2 millions \$ US) aux termes de l'acquisition d'une entreprise est garanti par le terrain de l'usine de la Société à Pineville.

Afin de maintenir en place les facilités de crédit et le placement privé de billets de premier rang avec certains investisseurs américains, la Société doit respecter certains engagements de faire et de ne pas faire, certains engagements relatifs à l'information ainsi que des engagements financiers qui consistent en un ratio de la dette nette sur le BAIIA ne devant pas excéder 3,50: 1,00, un ratio de couverture des intérêts devant être égal ou supérieur à 3,00: 1,00 et un ratio d'endettement prioritaire sur fonds propres ne dépassant pas 15 %, qui sont évalués sur une base trimestrielle. Le niveau requis de ratio de la dette nette sur le BAIIA a été augmenté à 3,75: 1,00 après la clôture de l'exercice, à la suite de la modification de la convention de crédit agricole américain. Au 31 décembre 2024, la Société respectait toutes les clauses restrictives relatives à sa dette, ses obligations de déclaration et ses ratios.

Les obligations de remboursement de la dette à long terme au 31 décembre 2024 se présentent comme suit :

(Montants en millions de dollars canadiens)	Capital
2025	1
2026	34
2027	144
2028	216
2029	367
Par la suite	620
	<hr/>
	1 382

La juste valeur globale de la dette à long terme de la Société a été estimée à 1 368 millions \$ au 31 décembre 2024 (1 298 millions \$ au 31 décembre 2023) selon l'actualisation des flux de trésorerie futurs selon les taux d'intérêt offerts à la Société pour des émissions comportant des modalités et des échéances moyennes similaires.

Se reporter à la note 23 pour un résumé des événements postérieurs à la date de clôture.

Stella-Jones Inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2024 et 2023

12 Provisions et autres passifs non courants

(Montants en millions de dollars canadiens)	Provisions			Autres passifs non courants			Grand total
	Restauration de sites	Autres	Total	Régimes de paiements fondés sur des actions	Autres	Total	
Solde au 1^{er} janvier 2023	18	4	22	9	4	13	35
Acquisition d'entreprises	1	—	1	—	7	7	8
Entrées	8	—	8	15	—	15	23
Paiements	(3)	(3)	(6)	(3)	—	(3)	(9)
Solde au 31 décembre 2023	24	1	25	21	11	32	57
Entrées	10	1	11	14	—	14	25
Paiements	(7)	(1)	(8)	(12)	(4)	(16)	(24)
Écarts de change	1	—	1	1	1	2	3
Solde au 31 décembre 2024	28	1	29	24	8	32	61
Partie courante	9	1	10	11	3	14	24
Partie non courante	19	—	19	13	5	18	37
	28	1	29	24	8	32	61

Les régimes de paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie de la Société consistent en un régime d'unité d'actions incessibles, un régime d'unité d'actions liées au rendement et un régime d'actions différées.

Unités d'actions incessibles (« UAI ») et unités d'actions liées au rendement (« UAR »)

Dans le cadre du régime d'unités d'actions, des UAI et des UAR sont octroyées à certains hauts dirigeants et membres clés du personnel de la Société. Les UAI et les UAR donnent aux porteurs le droit de recevoir un paiement en trésorerie correspondant au prix de clôture moyen des actions ordinaires de la Société à la TSX pour les cinq jours de bourse précédant la date d'acquisition, multiplié par un facteur de l'ordre de 0 % à 200 %, en fonction de l'atteinte des critères de performance et/ou des conditions du marché établis aux termes du régime, à condition que la personne soit toujours à l'emploi de la Société au moment de l'acquisition. Les UAI sont acquises au prorata sur une période allant jusqu'à trois ans et les UAR sont versées trois ans après la date d'octroi.

La variation des UAI en circulation, pour les exercices clos les 31 décembre, s'établit comme suit :

	2024	2023
UAI en circulation - ouverture de l'exercice	129 438	122 315
Octroyées	118 688	65 479
Acquises	(90 508)	(47 966)
Annulées	(1 462)	(10 390)
UAI en circulation - clôture de l'exercice	156 156	129 438

Stella-Jones Inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2024 et 2023

La variation des UAR en circulation, pour les exercices clos les 31 décembre, s'établit comme suit :

	2024	2023
UAR en circulation - ouverture de l'exercice	97 072	69 337
Octroyées	59 348	38 517
Coefficient de performance	26 543	—
Acquises	(53 086)	—
Annulées	(1 133)	(10 782)
UAR en circulation - clôture de l'exercice	128 744	97 072

Unités d'actions différées (« UAD »)

Les UAD permettent aux administrateurs non-membres de la direction de recevoir un montant de participation minimum sous forme d'UAD et ils peuvent également choisir d'ajouter une portion de leurs honoraires à titre d'administrateur. Cette rémunération différée est par la suite convertie en UAD en se basant sur le cours de clôture moyen des actions ordinaires de la Société à la TSX pendant les cinq jours de bourse précédant immédiatement la date de l'octroi des UAD à l'administrateur non-membre de la direction. Les UAD sont réglées en espèces seulement après qu'un administrateur non-membre de la direction cesse d'être un membre du conseil.

La variation des UAD en circulation, pour les exercices clos les 31 décembre, s'établit comme suit :

	2024	2023
UAD en circulation - ouverture de l'exercice	59 365	44 333
Octroyées	12 092	16 792
Réglées	—	(1 760)
UAD en circulation - clôture de l'exercice	71 457	59 365

Stella-Jones Inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2024 et 2023

13 Informations sur les flux de trésorerie

Le tableau qui suit présente l'évolution des obligations liées aux activités de financement pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 :

(Montants en millions de dollars canadiens)	Obligations liées aux activités de financement			Total
	Dette à long terme	Facilités de crédit rotatif	Obligations locatives	
Solde au 1^{er} janvier 2023	(547)	(394)	(167)	(1 108)
Flux de trésorerie, nets	(32)	(362)	50	(344)
Ajouts d'obligations locatives	—	—	(177)	(177)
Autres variations sans effet de trésorerie	—	—	(5)	(5)
Ajustements dus au taux de change	13	6	5	24
Solde au 31 décembre 2023	(566)	(750)	(294)	(1 610)
Flux de trésorerie, nets	(463)	471	62	70
Ajouts d'obligations locatives	—	—	(76)	(76)
Autres variations sans effet de trésorerie	—	—	4	4
Ajustements dus au taux de change	(56)	(16)	(19)	(91)
Solde au 31 décembre 2024	(1 085)	(295)	(323)	(1 703)

14 Capital-actions et résultat par action

Le tableau suivant présente le nombre d'actions ordinaires en circulation pour les exercices clos les 31 décembre:

	2024	2023
Nombre d'actions ordinaires en circulation à l'ouverture de l'exercice	56 866 712	59 115 959
Rachat d'actions ordinaires	(1 078 577)	(2 286 484)
Régime d'options d'achats d'actions	15 000	10 000
Régimes d'achat d'actions des employés	21 818	27 237
Nombre d'actions ordinaires en circulation à la clôture de l'exercice	55 824 953	56 866 712

a) Capital-actions

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires et d'actions privilégiées, pouvant être émises en série.

Toutes les actions émises sont entièrement libérées. Les actions ordinaires confèrent à leurs porteurs le droit d'être convoqués, d'assister et de voter à toutes les assemblées des actionnaires et de toucher des dividendes, sous réserve des droits prioritaires des actions privilégiées et de toutes

Stella-Jones Inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2024 et 2023

autres actions ayant un rang supérieur aux actions ordinaires. Aucune action privilégiée n'est émise actuellement.

b) Offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« OPR »)

Le 6 novembre 2023, la TSX a accepté l'avis d'intention de la Société de procéder à une OPR visant l'achat (« l'avis »), aux fins d'annulation, de jusqu'à 2 500 000 d'actions ordinaires au cours de la période de 12 mois commençant le 14 novembre 2023 et se terminant le 13 novembre 2024, ce qui représente environ 5,0 % de ses actions ordinaires détenues par le public.

Le 5 novembre 2024, la TSX a accepté l'avis de la Société visant l'achat, aux fins d'annulation, de jusqu'à 2 500 000 actions ordinaires au cours de la période de 12 mois commençant le 14 novembre 2024 et se terminant le 13 novembre 2025, ce qui représente environ 4,5 % des actions ordinaires en circulation.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2024, la Société a racheté aux fins d'annulation 1 078 577 actions ordinaires sous ses OPRs alors en vigueur (2 286 484 actions ordinaires durant l'exercice clos le 31 décembre 2023) pour une contrepartie totale de 90 millions \$ (142 millions \$ durant l'exercice clos le 31 décembre 2023), ce qui représente un prix moyen par action ordinaire de 83,43 \$ (61,89 \$ en 2023).

Au 31 décembre 2024, le capital-actions de la Société a été réduit de quatre millions \$ (huit millions \$ au 31 décembre 2023) et les résultats non distribués ont diminué de 88 millions \$ (134 millions \$ au 31 décembre 2023), incluant deux millions \$ d'impôts associés (néant au 31 décembre 2023).

c) Régime d'options d'achat d'actions

La Société a un régime d'options d'achat d'actions (le « régime ») à l'intention des administrateurs, des membres de la direction et des employés, en vertu duquel le conseil d'administration ou un comité nommé à cette fin (le « comité ») pourra, de temps à autre, attribuer aux administrateurs, aux membres de la direction ou aux employés de la Société, des options d'achat d'actions ordinaires selon le nombre, les modalités et les prix d'exercice que le conseil d'administration ou ce comité pourra déterminer.

Le nombre total d'actions ordinaires à l'égard desquelles des options pourront être attribuées est de 4 800 000. Chaque option peut être exercée durant une période déterminée par le conseil d'administration ou le comité et la durée de l'option ne pourra dépasser 10 ans. La Société n'a pas attribué d'option d'achat d'action depuis 2015. Les options en circulation en vertu du régime au 31 décembre 2024 ont été accordées en novembre 2015 et expirent en 2025.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, 15 000 actions ordinaires ont été émises suite à l'exercice d'options découlant des options sur actions octroyées en 2015 (31 décembre 2023 - 10 000). Les options ont été exercées au prix de l'option de 49,01 \$ par action.

Au 31 décembre 2024, le nombre d'options en circulation et pouvant être exercées afin d'acquérir des actions ordinaires en vertu du régime de la Société était de 5 000 (31 décembre 2023 - 20 000), à un prix moyen pondéré d'exercice de 49,01 \$ (31 décembre 2023 - 49,01 \$).

Stella-Jones Inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2024 et 2023

d) Régimes d'achat d'actions des employés

Le nombre total d'actions ordinaires réservées pour les régimes d'achat d'actions des employés de la Société s'élève à 1 300 000.

Les employés de la Société qui résident au Canada peuvent acheter des actions ordinaires de la Société à un prix équivalent à 90 % de la valeur du marché. Les employés qui détiennent des actions ordinaires en vertu du régime d'achat d'actions des employés pendant les 18 mois suivant la date d'acquisition reçoivent des actions ordinaires supplémentaires de la Société d'une valeur équivalant à 10 % du montant de leurs cotisations faites à la date d'acquisition. En 2024, 12 786 actions ordinaires (17 024 en 2023) ont été émises aux employés résidant au Canada, à un prix moyen 70,26 \$ par action (55,18 \$ en 2023).

Les employés de la Société qui résident aux États-Unis peuvent acheter des actions ordinaires de la Société à un prix équivalent à la valeur du marché. Les employés qui détiennent des actions ordinaires en vertu du régime d'achat d'actions des employés pendant les 18 mois suivant la date d'acquisition reçoivent des actions ordinaires supplémentaires de la Société d'une valeur équivalant à 10 % du montant de leurs cotisations faites à la date d'acquisition. En 2024, 9 032 actions ordinaires (10 213 en 2023) ont été émises aux employés résidant aux États-Unis, à un prix moyen de 76,79 \$ par action (60,08 \$ en 2023).

e) Résultat par action

Le tableau suivant présente le rapprochement du résultat de base par action ordinaire et du résultat dilué par action ordinaire :

(Montants en millions de dollars canadiens, sauf les montants par actions)	2024	2023
Résultat net se rapportant aux actions ordinaires	319 \$	326 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation*	56 403	57 963
Effet dilutif des options d'achat d'actions*	4	6
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées en circulation*	56 407	57 969
Résultat de base et dilué par action ordinaire	5,66 \$	5,62 \$

* Le nombre d'actions est exprimé en milliers.

f) Dividendes

En 2024, la Société a versé des dividendes de 63 millions \$ (53 millions \$ en 2023), soit des dividendes déclarés par action ordinaire de 1,12 \$ (0,92 \$ en 2023).

Stella-Jones Inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2024 et 2023

15 Classement des charges par nature

(Montants en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Matières premières et consommables	2 119	2 065
Charges au titre des avantages du personnel	329	305
Frais de transport	199	198
Dotation aux amortissements	130	109
Charges engagées lors du processus de fabrication	96	75
Autres frais	93	68
	2 966	2 820

(Montants en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Charges au titre des avantages du personnel		
Traitements, salaires et avantages	300	280
Rémunération fondée sur des actions	14	13
Charges au titre des prestations de retraite	2	2
Régimes enregistrés de retraite collectifs	13	10
	329	305

Les charges au titre des avantages du personnel sont prises en compte dans le coût des ventes et les frais de vente et d'administration.

(Montants en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Charges financières		
Intérêts sur la dette à long terme et autres frais financiers	77	61
Intérêts sur obligations locatives	11	7
	88	68

Stella-Jones Inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2024 et 2023

16 Impôts sur le résultat

(Montants en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Impôts sur le résultat exigibles		
Impôts exigibles sur le résultat de l'exercice	99	93
Ajustements au titre des exercices précédents	(11)	(10)
Changements d'estimations relatifs aux exercices précédents	(2)	—
Total des impôts sur le résultat exigibles	86	83
Impôts sur le résultat différés		
Naissance et renversement des écarts temporaires	3	16
Incidences de la différence des taux d'imposition	(3)	(2)
Ajustements au titre des exercices précédents	10	8
Total des impôts sur le résultat différés	10	22
Charge d'impôts sur le résultat	96	105
Réconciliation du taux d'impôt effectif		
(Montants en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Résultat avant impôts	415	431
Taux d'impôt statutaire du Canada (combiné fédéral et provinces)	26,12 %	26,13 %
Charge d'impôts sur le résultat selon le taux statutaire	108	113
Incidence fiscale des éléments suivants :		
Différence des taux applicables aux filiales étrangères	(6)	(4)
Réévaluation des impôts sur le résultat différés - changement de taux	(3)	(2)
Ajustements au titre des exercices précédents	(1)	(2)
Changements d'estimations relatifs aux exercices précédents	(2)	—
Charge d'impôts sur le résultat	96	105

Stella-Jones Inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2024 et 2023

Actifs et passifs d'impôt différé

Durant les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023, la variation des écarts temporels se présente comme suit :

(Montants en millions de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2023	Comptabilisés dans l'état du résultat net	Comptabilisés aux autres éléments du résultat global	Comptabilisés dans les écarts de conversion	Au 31 décembre 2024
Immobilisations corporelles (incluant actifs au titre du droit d'utilisation)	(212)	(12)	—	(14)	(238)
Immobilisations incorporelles	(51)	(1)	—	(4)	(56)
Instruments financiers	(5)	—	—	—	(5)
Obligations locatives	75	1	—	5	81
Réserves	18	3	—	1	22
Prestations de retraite différées	2	(1)	—	—	1
Autres	(2)	—	—	—	(2)
Passifs d'impôt différé, montant net	(175)	(10)	—	(12)	(197)

	Au 31 décembre 2022	Comptabilisés dans l'état du résultat net	Comptabilisés aux autres éléments du résultat global	Comptabilisés dans les écarts de conversion	Au 31 décembre 2023
Immobilisations corporelles (incluant actifs au titre du droit d'utilisation)	(158)	(58)	—	4	(212)
Immobilisations incorporelles	(50)	(2)	—	1	(51)
Instruments financiers	(7)	—	2	—	(5)
Obligations locatives	42	34	—	(1)	75
Réserves	13	5	—	—	18
Prestations de retraite différées	2	—	—	—	2
Autres	—	(1)	—	(1)	(2)
Passifs d'impôt différé, montant net	(158)	(22)	2	3	(175)

Au 31 décembre 2024, la Société n'a pas comptabilisé des actifs d'impôt différé pour un montant de six millions \$ (six millions \$ au 31 décembre 2023) relativement à des pertes en capital s'élevant à 47 millions \$ (44 millions \$ au 31 décembre 2023) qui peuvent être reportées indéfiniment contre des futurs gains en capital.

Des passifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés au titre des retenues d'impôt et autres impôts qui seraient exigibles relativement aux résultats non distribués de certaines filiales. Il n'est pas attendu que ces montants s'inversent dans un avenir prévisible. Les résultats non distribués totalisaient 1 465 millions \$ au 31 décembre 2024 (1 182 millions \$ au 31 décembre 2023).

Stella-Jones Inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2024 et 2023

Le 19 juin 2024, le projet de loi C-69 a été quasi adopté à des fins d'information financière au Canada. Le projet de loi C-69 comprend les règles du Pilier Deux publiées par l'Organisation de coopération et de développement économiques et s'applique aux exercices ouverts à compter du 31 décembre 2023. Le modèle de règles du Pilier Deux prévoit un impôt minimum mondial de 15 % qui s'applique aux grandes multinationales dans chaque pays. Les règles du Pilier Deux n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés de la Société.

17 Avantages postérieurs à l'emploi

La Société constate des dépenses pour plusieurs types d'avantages sociaux futurs. Pour ses installations canadiennes, la Société a contribué à trois régimes de retraite à prestations définies pour des salariés et certains employés non syndiqués à salaire horaire et à un régime interentreprises pour certains employés à salaire horaire. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la Société a liquidé l'un de ses régimes de retraite à prestations définies. Des paiements ont été effectués pour régler toutes les prestations du régime, ce qui a donné lieu à un gain sur règlement de moins d'un million \$. Au 31 décembre 2024, l'actif du régime et l'obligation au titre des prestations projetées pour ce régime étaient nuls.

D'autres avantages postérieurs à l'emploi sont offerts à certains retraités et comprennent des soins de santé et dentaires collectifs, une assurance vie et des avantages de retraite complémentaires. Les régimes de retraite à prestations définies et le régime d'avantages postérieurs à l'emploi sont fermés aux nouveaux participants.

Pour ses installations américaines, Stella-Jones Corporation, une filiale en propriété exclusive de la Société, contribue à deux régimes de retraite à prestations définies. Seulement un de ses régimes de retraite est toujours ouvert à de nouveaux participants.

Tous les autres employés actifs ont droit à un régime enregistré de retraite collectif auquel la Société cotise pour une valeur équivalente à une fois et demie la cotisation des employés. La cotisation de la Société ne peut dépasser 6,00 % du salaire annuel de base de l'employé.

La dépense pour les avantages sociaux futurs a été comptabilisée comme suit :

(Montants en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Cotisations aux régimes enregistrés de retraite collectifs	13	10
Régimes de retraite à prestations définies	1	1
Cotisations au régime interentreprises	1	1
	15	12

Le montant net présenté à l'état consolidé de la situation financière se détaille comme suit :

(Montants en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi		
Passif non courant :		
Obligation nette liée aux régimes de retraite à prestations définies	(2)	(8)
Obligation liée au régime d'avantages postérieurs à l'emploi	(2)	(2)
	(4)	(10)

Stella-Jones Inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2024 et 2023

Les régimes de retraite à prestations définies canadiens de la Société établissent les prestations de retraite en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen de fin de carrière. Les régimes de retraite à prestations définies de Stella-Jones Corporation établissent les prestations de retraite en fonction du nombre d'années de service et d'un montant fixe payable mensuellement. Le régime d'avantages postérieurs à l'emploi est sans capitalisation.

La Société constate son obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur de l'actif des régimes aux fins de comptabilité au 31 décembre de chaque année.

Il n'y avait aucune variation de l'obligation au titre des prestations constituées relative au régime d'avantages postérieurs à la retraite pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (nul pour l'exercice clos le 31 décembre 2023).

Le tableau qui suit présente les informations financières relatives aux régimes de retraite à prestations définies, autres que le régime interentreprises :

(Montants en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Obligation au titre des prestations constituées		
Solde à l'ouverture de l'exercice	32	30
Coût du service courant	1	1
Coût financier	1	1
Prestations versées	(2)	(2)
Obligation au titre des prestations définies éteinte au moment du règlement	(6)	—
Écarts actuariels		
Ajustements liés aux hypothèses financières	(1)	2
Écarts de change	1	—
Solde à la clôture de l'exercice	26	32
Actif des régimes		
Juste valeur à l'ouverture de l'exercice	24	25
Revenu d'intérêts sur les actifs	1	1
Rendement des actifs excluant le revenu d'intérêts	1	—
Cotisations de l'employeur	5	1
Actif distribué lors du règlement	(5)	—
Effet du plafond des actifs	—	(1)
Prestations versées	(2)	(2)
Juste valeur à la clôture de l'exercice	24	24
Obligation nette au titre des prestations constituées	(2)	(8)

Les risques associés aux régimes à prestations définies de la Société sont similaires à ceux des régimes d'avantages sociaux classiques, notamment le risque de marché, le risque de taux d'intérêt, le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de change et le risque de longévité. Les risques les plus importants sont l'exposition à la volatilité des actifs et aux variations des rendements des obligations. Des rendements des investissements plus faibles que prévu et une baisse des rendements des obligations de sociétés augmenteront le passif net des prestations et détérioreront la situation de capitalisation des régimes.

Stella-Jones Inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2024 et 2023

Une diminution de 0,25 % du taux d'actualisation augmenterait d'un million \$ l'obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2024.

Pour l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2025, les cotisations prévues aux régimes de retraite à prestations définies sont d'un million \$.

Les composantes des coûts des régimes de retraite à prestations définies de la Société sont les suivantes :

État consolidé du résultat net

(Montants en millions de dollars canadiens)

	2024	2023
Coût du service courant	1	1
Coût financier	1	1
Revenu d'intérêts sur les actifs	(1)	(1)
Total des coûts comptabilisés	1	1

État consolidé du résultat global

Écarts actuariels	1	(2)
Total comptabilisé dans les autres éléments du résultat global avant impôts	1	(2)

Cumul des écarts actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global

Solde des écarts actuariels aux 1 ^{er} janvier	(3)	(1)
Écarts actuariels nets comptabilisés durant l'exercice, nets d'impôt	1	(2)
Solde des écarts actuariels au 31 décembre	(2)	(3)

Les hypothèses moyennes pondérées importantes sont les suivantes :

	Régimes de retraite à prestations définies		Régime d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2024	2023	2024	2023
	%	%	%	%
Obligation au titre des prestations constituées aux 31 décembre				
Taux d'actualisation	4,90	4,70	4,90	4,70
Taux d'augmentation de la rémunération	3,25	3,25	s.o	s.o
Coût des prestations des exercices clos les 31 décembre				
Taux d'actualisation	4,70	5,10	4,70	5,10

Stella-Jones Inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2024 et 2023

Le pourcentage de l'actif des régimes de retraite à prestations définies est composé comme suit pour les exercices clos les 31 décembre :

	2024	2023
	%	%
Titres de participation cotés	22	25
Titres de créance cotés	29	29
Contrats d'assurance garantis	36	31
Actifs immobiliers	13	14
Placements à court terme et trésorerie	—	1
	100 %	100 %

18 Engagements et éventualités

- a) La Société a émis des garanties de 68 millions \$ (48 millions \$ en 2023) en vertu de lettres de crédit et de diverses cautions de soumission et de garantie de bonne exécution. La direction de la Société ne croit pas probable que ces garanties seront exigibles et n'a donc enregistré aucune provision relative à celles-ci dans les états financiers consolidés. La Société a également conclu un accord de dix ans pour l'achat de certificats d'énergie renouvelable pour un engagement total de huit millions \$ (2023 – nul).
- b) Les activités de la Société sont assujetties aux lois et règlements fédéraux et provinciaux canadiens ainsi qu'à ceux du gouvernement fédéral et des états américains en matière d'environnement qui régissent, entre autres, les émissions atmosphériques, la gestion des déchets, le rejet d'effluents d'eaux usées et l'utilisation de pesticides antimicrobiens. La Société prend des mesures pour se conformer à ces lois et règlements. Par contre, ces mesures sont soumises aux incertitudes relatives aux changements dans les exigences légales, à leur mise en application et au développement des procédés technologiques.

19 Instruments financiers et gestion des risques financiers

Valeur comptable et juste valeur

La Société a déterminé que la juste valeur de ses actifs et de ses passifs financiers courants se rapprochait de leur valeur comptable à la date de l'état consolidé de la situation financière étant donné que ces instruments arrivent à échéance à court terme. La juste valeur des créances non courantes et des passifs financiers de la Société portant intérêt se rapproche également de leur valeur comptable à moins d'indication contraire présentée ailleurs dans les états financiers consolidés.

Les justes valeurs des contrats de swap de taux d'intérêt ont été établies et comptabilisées en confirmant les valeurs au marché auprès de tierces parties au 31 décembre 2024 et 2023. Ce type d'évaluation est de niveau 2 selon la hiérarchie des évaluations de la juste valeur, conformément à IFRS 7, *Instruments financiers – informations à fournir*.

Stella-Jones Inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2024 et 2023

La description de chaque niveau de cette hiérarchie est définie comme suit :

- Niveau 1 : Les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques.
- Niveau 2 : Les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour les actifs ou les passifs, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix).
- Niveau 3 : Les données relatives aux actifs ou aux passifs qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Le tableau qui suit présente un sommaire des justes valeurs :

(Montants en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Actif non courant		
Contrats de swap de taux d'intérêt	21	21

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'une partie à un instrument financier crée une perte financière à une contrepartie parce qu'elle n'est pas en mesure de s'acquitter de ses obligations. Au 31 décembre 2024, le risque de crédit de la Société consiste principalement en la valeur comptable des créances et des instruments financiers dérivés.

Le risque de crédit en relation avec les instruments financiers dérivés est minimisé en faisant affaire avec des institutions financières solvables.

L'importance du risque en relation avec les créances pour la Société dépend essentiellement des caractéristiques de chaque client. La direction de la Société est d'avis que ce risque est limité, car elle traite majoritairement avec des fournisseurs de services publics de grande envergure, des exploitants de chemin de fer de catégorie 1 et de grands détaillants ainsi qu'avec d'autres grandes entreprises.

La direction de la Société a établi une politique de crédit selon laquelle le profil de chaque nouveau client est étudié avant que les modalités habituelles de paiement et de livraison ne soient offertes. L'étude de crédit comprend l'examen des notations externes, lorsque disponibles, ainsi que des références prises auprès d'autres fournisseurs. Chaque client a une limite d'achat, qui représente un crédit maximal pré-autorisé par la direction. Une revue mensuelle de l'âge des créances est faite par la direction. Les clients qui ne satisfont pas aux exigences de crédit à la suite de l'évaluation peuvent uniquement traiter avec la Société sur une base de prépaiement.

La Note 5 fournit des détails sur l'âge des créances aux 31 décembre 2024 et 2023. Le plus grand client de la Société avait des ventes représentant 14 % des ventes totales pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (15 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2023) et un solde des créances de 10 millions \$ au 31 décembre 2024 (neuf millions \$ au 31 décembre 2023). Les ventes de ce client sont incluses dans la catégorie du bois à usage résidentiel.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la Société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières lorsque celles-ci deviennent exigibles. L'approche de la Société en matière de

Stella-Jones Inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2024 et 2023

gestion des liquidités est de s'assurer, qu'à long terme, elle aura suffisamment de liquidités pour régler ses passifs lorsqu'ils deviendront exigibles, dans des conditions normales aussi bien qu'inhabituelles, sans subir de pertes ou porter atteinte à sa réputation.

Les activités d'exploitation de la Société sont la première source de trésorerie. La Société détient également des facilités de crédit (Note 11) qui peuvent être utilisées pour répondre aux besoins du fonds de roulement ainsi qu'aux besoins généraux de la Société. Au 31 décembre 2024, la Société disposait de 802 millions \$ de liquidités disponibles, dont 752 millions \$ (523 millions \$ US) au titre des facilités de crédit de la Société.

Le tableau suivant détaille les échéances liées aux passifs financiers aux 31 décembre :

(Montants en millions de dollars
canadiens)

	2024					
	Valeurs comptables	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	Années 2 et 3	Années 4 et 5	Plus de 5 ans
Comptes créditeurs et charges à payer	180	180	180	—	—	—
Obligations liées à la dette à long terme*	1 380	1 710	62	299	686	663
Paiements minimaux en vertu d'obligations locatives*	323	384	74	128	65	117
	1 883	2 274	316	427	751	780

	2023					
	Valeurs comptables	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	Années 2 et 3	Années 4 et 5	Plus de 5 ans
Comptes créditeurs et charges à payer	204	204	204	—	—	—
Obligations liées à la dette à long terme*	1 316	1 521	166	686	563	106
Paiements minimaux en vertu d'obligations locatives*	294	345	63	106	72	104
	1 814	2 070	433	792	635	210

*Comprend les paiements d'intérêts. Les intérêts sur la dette à taux variables sont présumés demeurer inchangés par rapport aux taux en vigueur au 31 décembre 2024 et 2023.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque lié à la variation des prix du marché, tels les taux de change et les taux d'intérêt, et à son incidence sur les bénéfices de la Société et la valeur de ses instruments financiers. L'objectif de la gestion des risques de marché est de gérer et de contrôler ces risques selon des paramètres acceptables tout en optimisant le rendement.

Stella-Jones Inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2024 et 2023

Risque de change

Une grande partie des revenus et des dépenses consolidés de la Société sont perçus ou libellés dans la monnaie fonctionnelle des unités commerciales opérant leurs activités sur les marchés où elle exerce ses activités. Par conséquent, la sensibilité de la Société aux variations des taux de change est économiquement limitée. La principale source de risque de change de la Société réside dans les transactions commerciales des opérations canadiennes libellées en dollars américains. L'objectif de la Société en matière de gestion du risque de change est de minimiser son exposition aux flux de trésorerie et aux opérations en devises étrangères, en transigeant avec des tiers dans la monnaie fonctionnelle des unités d'exploitation dans la mesure du possible et par le recours à des contrats de change à terme. Au 31 décembre 2024, la Société n'avait aucun contrat de change à terme en vigueur.

Le tableau qui suit présente de l'information sur l'incidence d'une appréciation de 10 % du dollar américain par rapport au dollar canadien sur le résultat net et le résultat global pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023. Pour une dépréciation de 10 % du dollar américain par rapport au dollar canadien, il y aurait une incidence égale en sens inverse sur le résultat net et le résultat global.

Cette analyse considère l'incidence d'une variation du taux de change sur les actifs et les passifs financiers courants libellés en devise américaine se trouvant à l'état consolidé de la situation financière des entités canadiennes totalisant quatre millions \$ (sept millions \$ au 31 décembre 2023) et six millions \$ (huit millions \$ au 31 décembre 2023), respectivement. L'incidence d'une variation du taux de change sur la dette à long terme des entités canadiennes libellée en dollars américains a été incluse dans l'analyse de sensibilité des autres éléments du résultat global, car elle a été désignée comme couverture d'un investissement net dans un établissement étranger (Note 11).

(Montants en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Diminution du résultat net	—	—
Diminution du résultat global	29	22

Risque de taux d'intérêt

La Société conclut des contrats de swap de taux d'intérêt afin de réduire les incidences des fluctuations de taux d'intérêt sur sa dette à long terme. Ces contrats de swap exigent l'échange périodique de paiements sans l'échange du montant du capital nominal sur lequel les paiements sont fondés. Au 31 décembre 2024, la Société a atténué son exposition au risque de taux d'intérêt sur la dette à long terme. Si on considère l'effet des contrats de swap de taux d'intérêt, 68 % (46 % au 31 décembre 2023) de la dette à long terme de la Société est à taux d'intérêt fixe.

La Société a désigné ses contrats de swap de taux d'intérêt comme couvertures de flux de trésorerie de la dette sous-jacente. La charge d'intérêts sur la dette est ajustée de manière à y inclure les paiements effectués ou reçus aux termes des contrats de swap de taux d'intérêt. La documentation des couvertures de flux de trésorerie permet la substitution de la dette sous-jacente pour autant que l'efficacité de la couverture soit démontrée. Au 31 décembre 2024, toutes les couvertures de flux de trésorerie étaient efficaces.

Stella-Jones Inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2024 et 2023

Le tableau suivant présente un sommaire des contrats de swap de taux d'intérêt de la Société aux 31 décembre :

Montant nominal	Instrument d'emprunt connexe	Taux fixe	Entrée en vigueur	Échéance	2024	2023
					Équivalent nominal	Équivalent nominal
					CA\$	CA\$
50 \$ US	Facilités de crédit rotatif	0,796*	Décembre 2021	Décembre 2026	72	66
125 \$ US	Facilité de prêt à terme	1,0769**	Juillet 2021	Juin 2028	180	166

* Plus marge applicable basée sur une grille de prix incluse dans les facilités de crédit rotatif.

**Plus marge fixe de 1,725 %.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2024, une augmentation de 1 % des taux d'intérêt aurait augmenté la charge d'intérêt de huit millions \$ et diminué le résultat net présenté aux autres éléments du résultat global d'approximativement six millions \$. Pour une diminution de 1 % des taux d'intérêt, il y aurait une incidence égale en sens inverse sur la charge d'intérêt et sur les autres éléments du résultat global.

20 Informations à fournir sur le capital

L'objectif de la Société en matière de gestion du capital est d'assurer une liquidité et une flexibilité financière suffisantes pour poursuivre sa stratégie de croissance organique et entreprendre des acquisitions rentables, tout en maintenant une approche prudente en matière de levier financier et de gestion du risque financier. La Société gère sa structure de capital et procède aux ajustements correspondants en fonction de l'évolution de la conjoncture économique et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents. Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, la Société peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou de nouvelles dettes, acquérir ou vendre des actifs, réduire le montant de la dette existante ou racheter des actions aux fins d'annulation.

Le capital de la Société est composé de la dette totale, qui comprend les obligations locatives, et des capitaux propres, qui comprennent le capital-actions. La principale mesure utilisée par la Société pour surveiller son capital est le ratio d'endettement, qu'elle vise à maintenir dans une fourchette de 2,0 à 2,5 x. Le ratio d'endettement est défini comme la dette nette divisée par le BAIIA. La dette nette est la somme du total de la dette à long terme et des obligations locatives (y compris la partie courante) moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

La Société utilise son capital pour financer ses besoins en fonds de roulement, ses dépenses en capital et ses acquisitions. La Société finance actuellement ces besoins à partir de ses flux de trésorerie générés en interne et de ses facilités de crédit. Cependant, les futures acquisitions et les opportunités de croissance peuvent nécessiter de nouvelles sources de financement.

Stella-Jones Inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2024 et 2023

21 Transactions entre des parties liées

Rémunération des membres clés de la direction

Les membres clés de la direction comprennent les administrateurs non-membres de la direction de Stella Jones Inc., le président et chef de la direction ainsi que les premiers vice-présidents. Le tableau ci-dessous présente la rémunération versée ou à verser aux membres clés de la direction :

(Montants en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Salaires, rémunération et autres avantages	8	9
Rémunération fondée sur des actions	9	9
	17	18

Aux termes de leur contrat de travail respectif et dans l'hypothèse où un congédiement pour des motifs autres que renvoi justifié, maladie, invalidité permanente, décès ou démission se serait produit le 31 décembre 2024, les membres clés de la direction visés auraient eu le droit de recevoir d'éventuels paiements supplémentaires représentant environ 14 millions \$.

22 Information sectorielle

La Société exerce ses activités dans deux secteurs d'activité, soit la production et la vente de bois traité sous pression et l'achat et la vente de billots et de bois d'œuvre. Les secteurs d'activité sont gérés de manière indépendante, car les processus opérationnels et les besoins en capitaux sont différents.

Le secteur du bois traité sous pression inclut les poteaux destinés aux sociétés de services publics, les traverses de chemins de fer, le bois d'œuvre à usage résidentiel et les produits industriels.

Le secteur des billots et du bois d'œuvre comprend les ventes de billots récoltés, dans le cadre des activités d'approvisionnement de la Société, qui ne sont pas conformes afin d'être utilisés comme poteaux destinés aux sociétés de services publics. Ce secteur comprend également les ventes aux marchés locaux de la construction domiciliaire de bois d'œuvre excédentaire. Les actifs et le résultat net associés au secteur des billots et bois d'œuvre ne sont pas significatifs.

Les usines sont situées dans six provinces canadiennes de même que dans 18 états américains. La Société exploite également un large réseau d'approvisionnement et de distribution à l'échelle nord-américaine.

Les ventes sont attribuées aux différents pays selon l'emplacement du client, comme suit :

(Montants en millions de dollars canadiens)	2024	2023
États-Unis	2 515	2 456
Canada	954	863
	3 469	3 319

Stella-Jones Inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2024 et 2023

Les ventes par produit sont les suivantes :

(Montants en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Poteaux destinés aux sociétés de services publics	1 705	1 571
Traverses de chemin de fer	890	828
Bois d'œuvre à usage résidentiel	614	645
Produits industriels	154	148
Bois traité sous pression	3 363	3 192
Billots et bois d'œuvre	106	127
	3 469	3 319

Les immobilisations corporelles, les actifs au titre du droit d'utilisation, les immobilisations incorporelles et le goodwill sont attribués aux différents pays selon leur emplacement, comme suit aux 31 décembre :

(Montants en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Immobilisations corporelles		
États-Unis	765	660
Canada	283	246
	1 048	906
Actifs au titre du droit d'utilisation		
États-Unis	236	230
Canada	75	55
	311	285
Immobilisations incorporelles		
États-Unis	115	113
Canada	55	56
	170	169
Goodwill		
États-Unis	385	354
Canada	21	21
	406	375

23 Événements postérieurs à la date de clôture

a) Le 4 février 2025, la Société a modifié la convention de crédit agricole américain afin, entre autres, de prolonger la durée de la facilité de crédit rotatif de 150 millions \$ US du 3 mars 2028 au 4 février 2030 et d'augmenter le niveau requis du ratio de la dette nette financée sur le BAIIA à 3,75: 1,00.

b) Le 26 février 2025, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,31 \$ par action ordinaire payable le 18 avril 2025 aux actionnaires inscrits aux registres de la Société à la fermeture des affaires le 1^{er} avril 2025.